

<http://www.ujfp.org/spip.php?article7967>



A Toulouse, le CRIF promet de s'en prendre à l'ordre public

- BDS - Analyses -



Publication date: Monday 13 July 2020

Copyright © UJFP - All rights reserved

BDS France Toulouse, le 6 juillet 2020.

BDS France Toulouse (Boycott - Désinvestissements - Sanctions) tient à manifester son soutien au [Collectif Palestine Vaincra](#) quant aux propos tenus par M. Franck Touboul, président du CRIF Midi-Pyrénées, dans un [article complaisant](#) de La Dépêche paru le 3 juillet, suite au rassemblement unitaire pacifique du 1er juillet. Appelé par 24 organisations, ce rassemblement s'opposait au projet d'annexion de la Cisjordanie par Israël.

Est-il nécessaire de rappeler les principes fondamentaux de notre pays, la France, parmi lesquels figurent la liberté d'expression et la liberté de manifester ?

Est-il nécessaire de rappeler la décision à l'unanimité de la Cour Européenne des Droits de l'Homme du 11 juin 2020 en faveur des militant.e.s BDS, qui souligne que « les actions et les propos reprochés aux requérants concernaient un sujet d'intérêt général, celui du respect du droit international public par l'État d'Israël et de la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, et s'inscrivaient dans un débat contemporain, ouvert en France comme dans toute la communauté internationale. », et qu'ils « relevaient de l'expression politique et militante » ?

Est-il nécessaire d'expliquer à M. Touboul que menacer de laisser « intervenir les militant.e.s de [sa] communauté pour démonter [les] stands » de CPV en vue de créer un « trouble à l'ordre public » - pour obtenir une interdiction préventive - est une incitation à la violence ? M. Touboul en chef de gang annonçant que ses crimes vont payer ? C'est ahurissant !

Enfin est-il nécessaire de rappeler que critiquer l'État d'Israël, état colonial état d'apartheid, pour ses innombrables violations du droit international en Palestine ne relève en rien d'un supposé antisémitisme mais bel et bien d'une expression politique et militante en faveur du respect des droits à l'auto-détermination des Palestinien.ne.s ?

OUI ! IL EST NECESSAIRE DE LE RAPPELER
LA LIBERTE D'EXPRESSION EST UN DROIT

Notre association, BDS France Toulouse, participante du rassemblement du 1er juillet, étudiera avec les autres organisations les réponses à apporter aux propos publiés par La Dépêche. Mais que le CRIF le sache : notre combat pour l'abolition du régime d'apartheid contre les Palestinien.ne.s ne va pas faiblir.

BDS France Toulouse, le 6 juillet 2020



Association BDS France Toulouse
bdsfrance.toulouse@yahoo.fr

Toulouse, le 6 juillet 2020

A Toulouse, le CRIF promet de s'en prendre à l'ordre public

BDS France Toulouse (Boycott – Désinvestissements - Sanctions) tient à manifester son soutien au Collectif Palestine Vaincra quant aux propos tenus par M. Franck Touboul, président du CRIF Midi-Pyrénées, dans un article complaisant de *La Dépêche* paru le 3 juillet, suite au rassemblement **unitaire** pacifique du 1er juillet. Appelé par 24 organisations, ce rassemblement s'opposait au projet d'annexion de la Cisjordanie par Israël.

Est-il nécessaire de rappeler les principes fondamentaux de notre pays, la France, parmi lesquels figurent la liberté d'expression et la liberté de manifester ?

Est-il nécessaire de rappeler la décision à l'unanimité de la Cour Européenne des Droits de l'Homme du 11 juin 2020 en faveur des **militant.e.s** BDS, qui souligne que « *les actions et les propos reprochés aux requérants concernaient un sujet d'intérêt général, celui du respect du droit international public par l'Etat d'Israël et de la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, et s'inscrivaient dans un débat contemporain, ouvert en France comme dans toute la communauté internationale.* », et qu'ils « *relevaient de l'expression politique et militante* » ?

Est-il nécessaire d'expliquer à M. Touboul que menacer de laisser « intervenir les militant.e.s de (sa) communauté pour démonter (les) stands » de CPV en vue de créer un « trouble à l'ordre public » - pour obtenir une interdiction préventive - est une incitation à la violence ? M. Touboul en chef de gang annonçant que ses crimes vont payer ? C'est ahurissant !

Enfin est-il nécessaire de rappeler que critiquer l'État d'Israël, état colonial état d'apartheid, pour ses innombrables violations du droit international en Palestine ne relève en rien d'un supposé antisémitisme mais bel et bien d'une expression politique et militante en faveur du respect des droits à l'auto-détermination des **Palestinien.ne.s** ?

OUI ! IL EST NECESSAIRE DE LE RAPPELER

LA LIBERTE D'EXPRESSION EST UN DROIT

Notre association, BDS France Toulouse, participante du rassemblement du 1er juillet, étudiera avec les autres organisations les réponses à apporter aux propos publiés par *La Dépêche*. Mais que le CRIF le sache : notre combat pour l'abolition du régime d'apartheid contre les Palestinien.ne.s ne va pas faiblir.

BDS France Toulouse